

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

02700 Tergnier

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

5 Risques naturels identifiés :



INONDATION

EI sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

EI sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

EI sur ma commune :

FAIBLE



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

EI sur ma commune :

IMPORTANT



RADON

EI sur ma commune :

FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

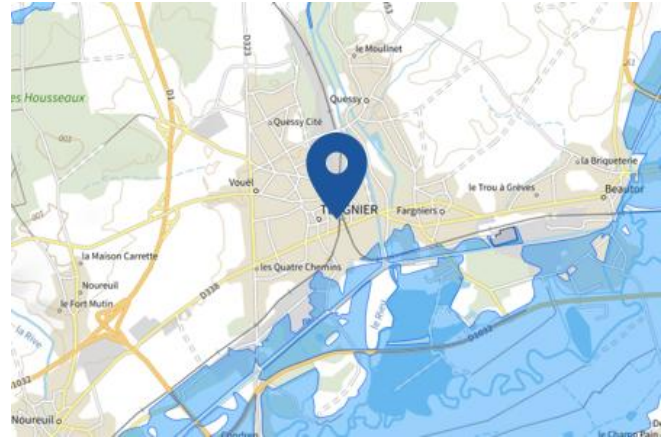
EI sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Tergnier

 Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :

PPRN : PPR-Oise-Travecy/Quierzy

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPR-Oise-Travecy/Quierzy a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 23/07/1986

Date d'approbation : 21/03/2005

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

TRI : CHAUNY-TERGNIER-LA FERÉ

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 80DREAL20130001

AZI : Oise

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Tergnier



PAPI : PAPI Vallée de l'Oise

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 60DREAL20200001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM02

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

11 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

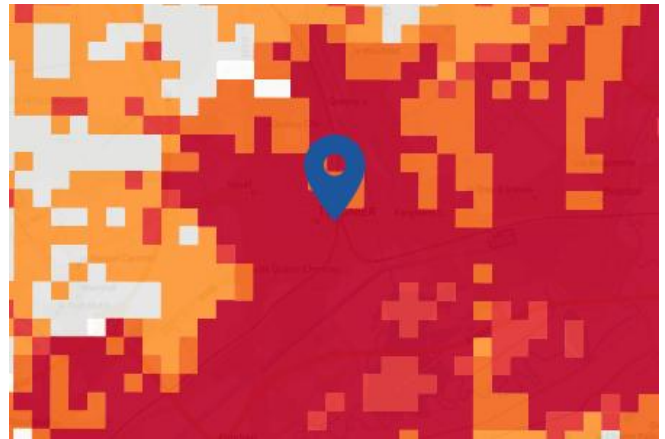
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2327460A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/08/2023	01/11/2023
INTE2130680A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/06/2021	05/11/2021
IOCE0903436A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/09/2008	13/02/2009
INTE0500217A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/10/2004	18/05/2005
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9700555A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/06/1997	30/12/1997
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
INTE9400269A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/05/1994	25/06/1994
INTE9400004A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/12/1993	15/01/1994
INTE9300513A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/05/1993	10/10/1993
NOR19830803	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/06/1983	05/08/1983

Risque de remontées de nappe sur Tergnier

R Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



PAPI : PAPI Vallée de l'Oise

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 60DREAL20200001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

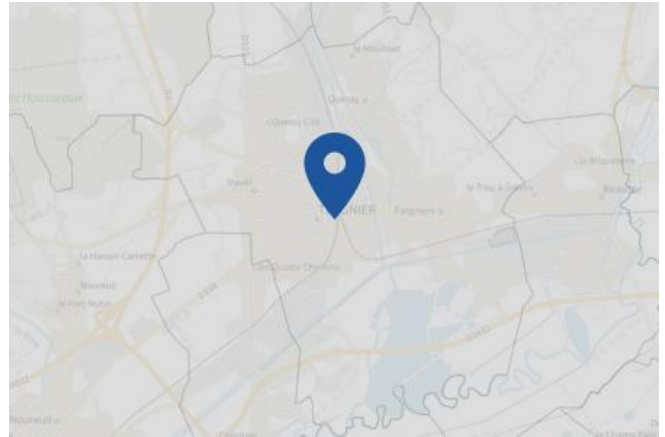
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Tergnier

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

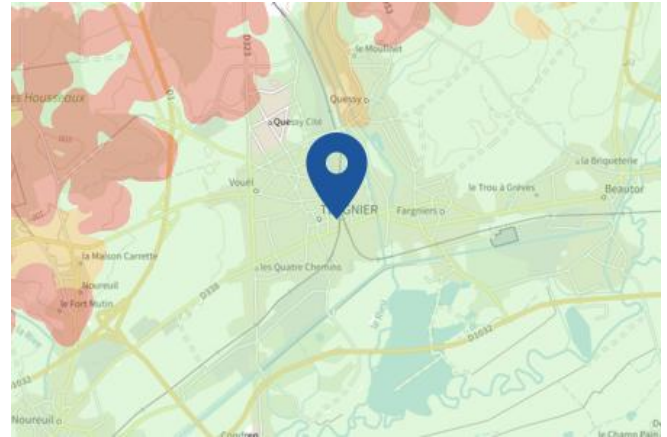
Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 1/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Tergnier

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

2 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

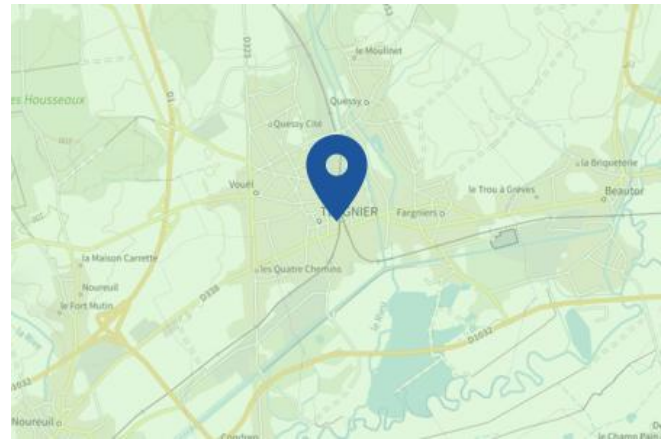
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	01/04/2022	03/05/2023
INTE2114775A	Sécheresse	01/04/2020	06/06/2021

Risque radon sur Tergnier

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Tergnier

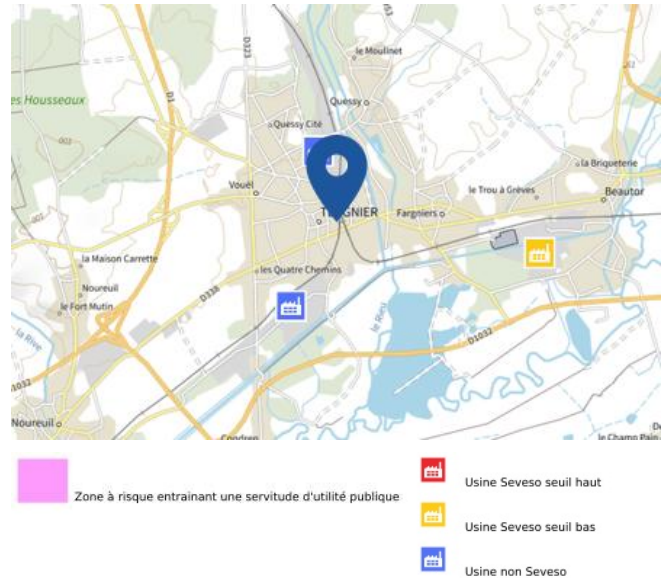
Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
SARGON	Seveso seuil bas

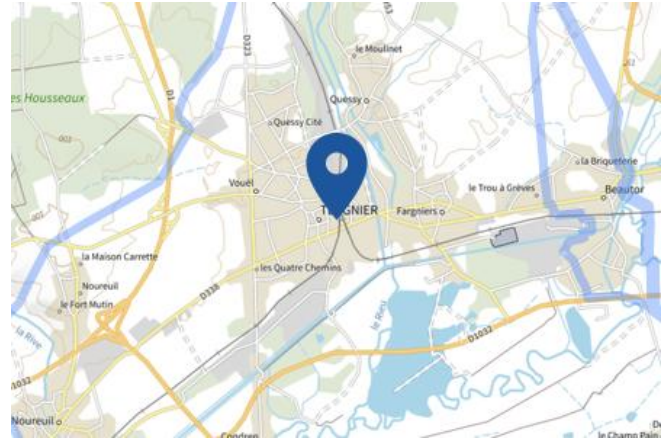
2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
TECHNICENTRE PICARDIE	Non Seveso
AISNE ENROBES	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Tergnier

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

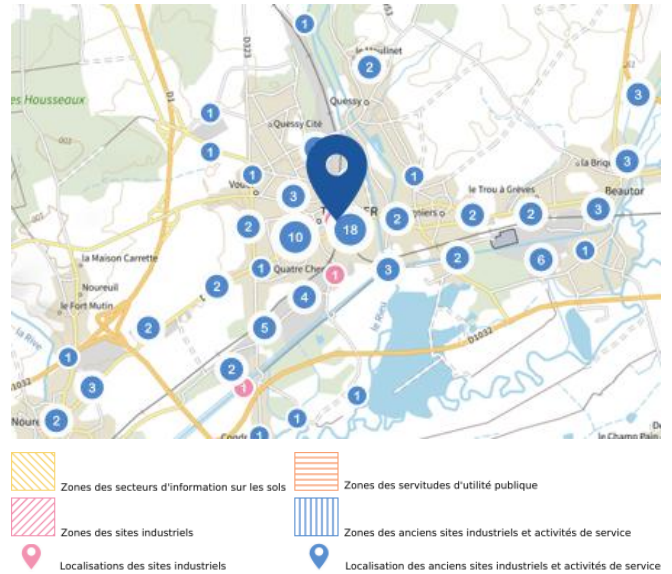
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Tergnier

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

3 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000922801	Centre EDF GDF Services Pays de l'Aisne	En cours
SSP000983701	Etablissement traction de tergnier	En cours
SSP001069501	DMS	En cours

Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

87 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4018114	Dépôt de déchets	Indéterminé	
SSP4016111	Ancienne Usine à Gaz de Tergnier	En arrêt	
SSP4016110	Fabrique de meubles André Vaille à	Indéterminé	
SSP4016109	l'Union	Indéterminé	
SSP4016108	Fabrique de béton Unibéton Sté ex	Indéterminé	
SSP4016107	Renault relais ex Garage Toussaint	Indéterminé	
SSP4016106	Peintures Tonnelet Lucien	En arrêt	
SSP4016105	Forge Tiollet Léopold	En arrêt	
SSP4016104	Top garage service ex Garage LAURENCE	Indéterminé	
SSP4016103	Technmo Sté unité de fabrique de	Indéterminé	
SSP4016102		Indéterminé	
SSP4016101	Stockage international Cie SA	Indéterminé	
SSP4016100	Stockage & récupération de métaux et	Indéterminé	
SSP4016099	Garage Central station service &	En arrêt	
SSP4016098	Raffinerie de sucre Saily & Cie Sté	En arrêt	
SSP4016097	Location véhicules industriels Rolovi	Indéterminé	
SSP4016096	Magasin libre-service Framprix ex	Indéterminé	
SSP4016095	Raffinerie de Tergnier	En arrêt	
SSP4016094	Huiles & pétroles	Indéterminé	
SSP4016093	Gare SNCF	Indéterminé	
SSP4016092	Décharge sauvage de VOUEL	Indéterminé	
SSP4016091	Imprimerie Poulain Jules	En arrêt	
SSP4016090	Garage Polleux Diogène Frères	Indéterminé	
SSP4016089	Plasman & Denry Ets DLI	En arrêt	
SSP4016088	DLI Perfection Ets Articles de Paris	Indéterminé	
SSP4016087	Société charbonnière & pétrolière Patin	En arrêt	
SSP4016086	menuiserie ex DLI Moingt Gilbert	En arrêt	
SSP4016085	Projet complexe municipal ancien	Indéterminé	
SSP4016084	Garage Povert ex Garage LUCOTTE	Indéterminé	
SSP4016083	Mécanique générale Leroy	Indéterminé	
SSP4016082	Dépôt de ferrailles Legrand André	Indéterminé	
SSP4016081	Laitat Ets DLI	En arrêt	
SSP4016080	Dépôt de charbon Lalouette Pierre	En arrêt	
SSP4016079	Sté Laisse	Indéterminé	
SSP4016078	Carrière de la Frette	Indéterminé	
SSP4016077	Ets Henry DLI	Indéterminé	
SSP4016076	Garage VASSEUR André	Indéterminé	
SSP4016075	Transporteur SAS Giraud Nord Picardie	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4016074	Menuiserie Delavenne ex Gervais	En arrêt	
SSP4016073	Carrosserie Tergnoise Ets Frison	Indéterminé	
SSP4016072	Bonneterie Gérard Fortier	En arrêt	
SSP4016071	Serrurerie ferronnerie Ternoise	En arrêt	
SSP4016070	Fabrique d'articles de pêche	Indéterminé	
SSP4016069	Forge Esterffe Etienne	En arrêt	
SSP4016068	Fonderies de Tergnier	Indéterminé	
SSP4016067	Station service Gauvin	En arrêt	
SSP4016066	Station service ESSO	En arrêt	
SSP4016065	Station service Elf RN38	Indéterminé	
SSP4016064	Coopérative de l'Union de Fargniers	Indéterminé	
SSP4016063	usine Dunlop	Indéterminé	
SSP4016062	Menuiserie serrurerie	En arrêt	
SSP4016061	Découpage et conditionnement de	En arrêt	
SSP4016060	Elevage	Indéterminé	
SSP4016059	Serrurerie Travail des métaux	En arrêt	
SSP4016058	Station service	Indéterminé	
SSP4016057	DLI, distribution de carburant de la Sté	En arrêt	
SSP4016056	Chaudronnerie industrielle ex Parc de	Indéterminé	
SSP4016055	Déménagement Devos Frères	En arrêt	
SSP4016054	Serrurerie Demoulin	Indéterminé	
SSP4016053	Forge Ets Delahaye	En arrêt	
SSP4016052	Menuiserie charpente Defosse	En arrêt	
SSP4016051	Déchetterie Tergnier	Indéterminé	
SSP4016050	Station service Dacquín Père & Fils	En arrêt	
SSP4016049	Sucrierie, es coopérateurs de Picardie	Indéterminé	
SSP4016048	Forge Ets Caron	Indéterminé	
SSP4016047	Garage Poids Lourds	Indéterminé	
SSP4016046	Station service CANIVENCQ	En arrêt	
SSP4016045	Station service-Garage	En arrêt	
SSP4016044	Blanchisserie BOTHUYNE	Indéterminé	
SSP4016043	DLI JAFFARY TRICQUENEAUX, ex	En arrêt	
SSP4016042	Atelier de clouterie "Clouterie Ternoise"	Indéterminé	
SSP4016041	Fonderie de Fonte BERLEMONT	Indéterminé	
SSP4016040	Pressing BARLE	En arrêt	
SSP4016039	DLI	Indéterminé	
SSP4016038	Menuiserie LEFEVRE	Indéterminé	
SSP4016037	Centrale d'enrobage	Indéterminé	
SSP4015998	Matériel SNCF	Indéterminé	
SSP4015997	Station service BP Zoom	Indéterminé	
SSP4015996	Casse auto NOVAFER	Indéterminé	
SSP4015995	Forge LIEVOUX	Indéterminé	
SSP4015994	Stockage d'engrais	Indéterminé	
SSP4015993	DLI	Indéterminé	
SSP4015992	DLI	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4015991	Grenailage des métaux	Indéterminé	
SSP4015891	Carrosserie MOREAU	Indéterminé	
SSP666314	LEADER PRICE	En arrêt	
SSP666307	SODEPACK	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évités toute flamme ou étincelle